

Arrêté grand-ducal du 1^{er} juillet 2022 portant délégation de signature à Madame Joëlle Welfring, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable pour les affaires relevant du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, de la Direction de la Défense et pour les affaires urgentes relevant de la compétence du Vice-Premier ministre.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 76 de la Constitution ;

Vu l'article 7 de l'arrêté royal grand-ducal modifié du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 juillet 2020 portant attribution des compétences ministérielles aux membres du Gouvernement ;

Considérant que Monsieur le Vice-Premier ministre François Bausch se trouve dans l'impossibilité temporaire de s'occuper de manière continue des affaires relevant de ses départements ministériels, en raison d'un séjour prolongé de plus de quinze jours à l'étranger ;

Sur le rapport de Notre Vice-Premier ministre, Ministre de la Défense, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et Notre Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}.

Délégation de signature est accordée à Madame Joëlle Welfring, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, pour les affaires relevant du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, de la Direction de la Défense et pour les affaires urgentes relevant de la compétence du Vice-Premier ministre, pour la période du 1^{er} août 2022 au 20 août 2022.